

Déclaration de la fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires

Les réformes néfastes, mises en œuvre à la hâte, se succèdent aux rythmes des annonces médiatiques du ministre qui feint d'ignorer que le temps des médias et de sa politique démagogique et réactionnaire n'était pas celui de l'école.

Ce dernier CSE de l'année intervient- très tardivement et vient clore une année éreintante pour les personnels et les représentant-e-s qui siègent dans cette instance.

Les réformes néfastes, mises en œuvre à la hâte, se succèdent aux rythmes des annonces médiatiques du ministre qui feint d'ignorer que le temps des médias et de sa politique démagogique et réactionnaire n'était pas celui de l'école.

La dernière en date concerne des modifications dans le régime indemnitaire des personnels affecté-e-s en éducation prioritaire. Le ministre a annoncé le versement d'une prime de 1000 euros net aux seuls personnels fonctionnaires titulaires exerçant en REP+. Pour le reste de la prime de 3000 euros annoncée par le candidat Macron durant la campagne présidentielle, le projet du ministre est simple : rémunérer les enseignant-e-s au mérite, par "l'adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement". Sud éducation et Solidaires restent opposés à la logique des rémunérations au mérite. Nous refusons la logique indemnitaire et revendiquons l'intégration des primes et indemnités aux salaires. Nous refusons cet accroissement des inégalités salariales et revendiquons une hausse des salaires pour tou-te-s les personnel-le-s qui tende vers l'égalité salariale. Ce n'est pas cette hausse de l'indemnité qui favorisera la stabilité des équipes en éducation prioritaire ni qui améliorera les conditions de travail des personnel-le-s.

Nous revendiquons une baisse du temps de service devant élèves et un temps de concertation pour les équipes, ainsi que la baisse des effectifs par classe.

Puisque nous en sommes à parler d'éducation prioritaire, un bilan doit être fait de la mesure phare du ministère Blanquer, les CP/CE1 à 12 élèves. Si la réduction des effectifs par classe est une bonne chose, elle doit s'appliquer à l'ensemble de tout les niveaux de classe.

En revanche imposer des modes d'organisation sans tenir compte de l'avis du conseil des maître-esse-s qui fixe son organisation en application de l'article D411-7 du Code de l'éducation ne nous convient pas, nous rappelons la liberté du conseil des maître-esse-s sur ce point.

Par ailleurs, cette réforme se met en œuvre à moyens constants en réaffectant les postes de PDMQDC et en annihilant tout le travail et les projets pédagogiques des équipes largement investie dans ce dispositif de « plus de maitres-ses que classe » pourtant générateur de progrès pour les élèves et de pratiques pédagogiques collectives et innovantes.

De plus, et cela était largement prévisible, force et de constater que le bâti ne suit pas et que les conditions matérielles des élèves de ces classes sont loin d'être satisfaisantes. En effet, pour mettre en place cette mesure, les équipes ont dû saborder les ressources collectives des écoles en prenant des espaces dans les BCD, les salles informatiques ou les salles des maître-esse-s quand elles existent. Plutôt que de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la scolarité des élèves, le ministre Blanquer ne trouve rien de plus pertinent que de signer avec le lobby patronal de l'habitat social une convention pour obtenir des locaux "en pied d'immeuble". L'enjeu ? Entasser les élèves des quartiers populaires comme autant de sardines dans des bâtiments. Gageons en effet que les enfants des beaux quartiers ne se verront pas chassés de leur école de quartier pour une classe en rez-de-chaussée d'immeuble, dont il faudra sortir puis marcher de longues minutes avant d'atteindre l'espace de récréation, la salle informatique, la bibliothèque, la cantine...

La dégradation des conditions de travail continue des personnels de l'éducation nationale comme des élèves doit cesser.

Cette politique managériale et ses logiques de concurrence, la mise sous pression permanente des personnels s'accompagnent de tentatives de standardisation pédagogique avec l'obligation pour les enseignant-e-s des classes de CP dans plusieurs académies, dans le cadre de soi disant « expérimentation », d'utiliser ou exploiter les outils fournis par la fondation « agir pour l'école ». Cette association qui a longtemps compté Jean Michel Blanquer comme président et est aujourd'hui dirigée par Laurent Bigorgne, président de l'institut Montaigne, le think thank ultra libéral de Claude Bébéar, ancien PDG d'AXA.

L'injonction faite aux enseignant-e-s de se soumettre à travailler selon des méthodes qui leurs sont imposées est inacceptable. Par ailleurs la mise en œuvre de pratiques pédagogiques standardisées n'ont jamais été génératrices d'aucun progrès scolaire pour les élèves qui ne sont pas des marchandises qu'il suffirait de formater. C'est cette même logique qui d'ailleurs préside à la réécriture des programmes de français et de mathématique de cycles 2, 3, 4 soumis à l'examen de ce CSE.

Nous demandons au ministre, de bien vouloir réaffirmer que le cadre des « expérimentations » ne peut se faire que dans le cadre d'un véritable volontariat des équipes pédagogiques.

La lutte des personnels des CIO se poursuit face à leur disparition programmée, les dernières rencontres avec le ministère n'ont en rien rassuré les collègues sur leur sort. La restructuration de l'orientation nous fait présager le pire concernant les conditions de travail des personnels et les capacités offertes à la population de pouvoir accéder au service public d'orientation. Le travail ne manque pourtant pas pour les PsyEN en matière d'orientation, or les créations de postes demeurent insuffisantes et le ministère ne prévoit pas d'en créer. Comment peut-on envisager que les PsyEN fassent correctement leur travail en suivant 1500 élèves ? Il y a urgence à renforcer les CIO et à recruter

des PsyEN face au renforcement de la charge de travail induit notamment par la nouvelle réforme du lycée et la mise en œuvre de Parcoursup.

La sélection que nous redoutions a bien eu lieu, et le nombre d'élèves de terminale restés sur le pas de la porte de l'enseignement supérieur est inquiétant. Ce qui est encore plus inquiétant tient au nombre d'élève des zones les plus défavorisées qui sont laissés sur le bord de la route par la sélection opérée par Parcoursup. Au lieu de se poser la question des moyens qui manquent à l'université le gouvernement préfère faire de la sélection sociale. C'est bien d'une école du tri social qu'il s'agit, et cette logique que nous continuerons de combattre.

Nous réaffirmons notre opposition à la logique de Parcoursup et exigeons que les vœux des candidats en attente de réponse dans les établissements de l'enseignement supérieur soient satisfaits au plus vite. Les problèmes posés par les réponses tardives se font déjà connaître : disponibilité de logements au CROUS, dossier de bourse ; autant d'éléments qui mettent les candidats à l'enseignement supérieur issus des milieux les plus modestes dans des situations encore plus difficiles.

Enfin et nous y reviendrons en détail dans l'étude de l'ordre du jour, ce qui est présenté comme des ajustements de programme en français, mathématiques et EMC n'en sont pas, il s'agit purement de réécriture de ces programmes qui n'ont que deux ans. Les collègues vont donc découvrir pendant leurs congés les nouveaux programmes qu'ils/elles devront mettre en œuvre à la rentrée de septembre. Nous dénonçons le mépris avec lequel sont traité-e-s les personnel-le-s qui ne demandent qu'à faire leur travail dans de bonnes conditions avec des effectifs moindre et une réelle prise en compte de leurs conditions de travail, ce qui il faut le rappeler et une obligation de l'employeur que ne manque pas de rappeler la Cour de Cassation dans sa jurisprudence constante.